



AUTORISATION GRATUITE DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION DE L'IMAGE

CONSENTEMENT DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Je soussigné(e)¹.....

Demeurant à.....

Né(e) le.....à.....

Ci-après désigné le « cédant »,

accepte de participer à la grande collecte de photographies, documents, vidéos et témoignages réalisée par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus dans le cadre du projet :

MEMOIRE D'INONDATIONS

La crue de janvier 1910 reste la plus importante à avoir touché plus particulièrement Bourges et Mehun sur Yèvre. Des séries de cartes postales anciennes d'éditeurs locaux ont permis de partager l'ampleur des inondations et leurs impacts.

Plus récemment, les inondations de juin 2016 ont également marqué les esprits. Face aux dégâts subis, les souvenirs sont parfois encore douloureux. Pourtant, se remémorer les événements passés et les partager, c'est essentiel pour comprendre les phénomènes, adapter la politique de gestion des risques, réduire notre vulnérabilité et nous tenir tous prêts.

C'est pourquoi, dans le cadre de la phase préalable du programme d'actions de prévention des inondations Cher médian et aval, Bourges Plus lance une collecte de souvenirs des inondations passées sur le territoire :

- débordement de cours d'eau,
- ruissellement pluvial,
- débordements de réseaux...

Cette collecte permettra de consolider une base de ressources documentaires locales sur les inondations, utiles à la connaissance, la sensibilisation et la prévention.

Ces ressources seront ensuite valorisées sous différentes formes : exposition, livrets, capsule vidéo « mémoire vivantes », repères de crues, etc., selon les documents et récits collectés. Ils pourront ensuite être partagés dans les écoles, les mairies, les médiathèques, les bibliothèques...

Je partage le(s) document(s) suivant(s) :

- Titre :
- Type (photo, vidéo...) :
- Date de l'inondation :
- Cours d'eau concerné :
- Adresse :

La présente autorisation a pour objet de définir les modalités et conditions pour l'autorisation et l'exploitation de photographies et de vidéos du cédant par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus (ci-après Bourges Plus).

¹ Pour les mineurs ou majeurs protégés, le représentant légal doit préciser ses nom et prénom, en plus de ceux du mineur ou du majeur protégé – Pour une entreprise ou une collectivité, le nom de la structure représentée et ses coordonnées

☐ **J'autorise, à titre gratuit, Bourges Plus à fixer, utiliser, publier, reproduire l'image et/ou la voix du cédant,** seule(s) ou en combinaison avec d'autres matériels et par toutes les méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir ainsi que d'apporter à l'image toutes modifications, adaptations ou suppressions touchant particulièrement à la qualité de l'image notamment la luminosité, les contrastes et les filtres de couleurs dans le but d'optimiser la qualité du cliché, sur les supports suivants (*raier les supports et finalités non autorisés*) :

- **WEB (image, vidéo ou son)** : utilisé tel quel ou modifié grâce à du montage (reportage, interview, plan de coupe, diaporama photo, film institutionnel, film promotionnel...)
 - site internet de Bourges Plus et de ses partenaires (EP Loire, SIVY, SIAB3A, communes)
 - réseaux sociaux de Bourges Plus et de ses partenaires (EP Loire, SIVY, SIAB3A, communes)
 - campagne emailing
 - campagne de sponsoring en display (affichage sous forme de bannière ou d'encart sur des sites) ou sur les réseaux sociaux
- **PRINT (image)** : utilisé tel quel ou modifié via des logiciels de PAO (Programmation Assistée par Ordinateur)
 - flyers, affiches, panneaux, dépliants, livrets, livres, catalogues, invitations...
 - affichage institutionnel (type 4x3 ou abribus)
- **AUTRES (image, vidéo ou son)** : Utilisé tel quel ou modifié via logiciel de PAO
 - diffusion en radio dans le cadre d'un reportage ou d'un spot promotionnel,
 - diffusion en événementiel privé ou public (cérémonies de vœux, salons...),
 - diffusion sur les affichages digitaux au sein de Bourges Plus ou chez ses partenaires (écran de TV, borne d'accueil...),
 - diffusion dans un cadre informatif au sein de la collectivité

☐ **Je consens à la collecte de mes données et reconnais avoir été informé(e) de la possibilité qui m'est donnée** de retirer, à tout moment, mon autorisation. Si une demande d'autorisation de retrait est effectuée, cela s'appliquera pour l'avenir et pour tous les nouveaux supports/usages de sa photo.

La présente autorisation est consentie pour une période de 5 ans à compter de ce jour, pour un nombre illimité d'utilisations et pour le monde entier.

La diffusion de mon image et/ou de ma voix ne portera pas atteinte à ma dignité, à ma réputation et à ma vie privée.

Fait à le

En deux exemplaires.

Signature de la personne concernée et, si la personne est mineure, de son représentant légal :

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement mis en œuvre par Bourges Plus. La base légale de ce traitement repose sur votre consentement.

Vos données sont conservées pendant 5 ans à compter de la date de signature de la présente autorisation. Elles sont à destination exclusive des services internes de Bourges Plus mais peuvent toutefois exceptionnellement être portées à la connaissance de tiers autorisés à les contrôler. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos informations : accès, rectification, effacement, limitation du traitement et retrait de votre consentement. Vous avez également le droit de définir des directives relatives au sort de vos informations après votre décès. Vous pouvez exercer tout ou partie de vos droits à l'adresse suivante : dpo@agglo-bourgesplus.fr. Dans le cadre de l'instruction de votre demande, nous pourrions être amenés à vous demander la photocopie d'un titre d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous pouvez enfin introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/>).